



Vice caché en temps que vendeur

Par **Dillenschneider Anne**, le **05/06/2018** à **11:15**

Bonjour

J'ai vendu ma Audi TT de 10 ans et 88000kms en août dernier

J'ai toujours fait les révisions chez le garagiste

J'ai baissé de 500euros le prix de la voiture car il fallait changer la courroie de distribution d'après le mandataire qui s'est occupé de la vente de mon véhicule

La acheteur a changé la courroie de distribution 48h après l'achat et 48h plus tard, les bobines d'allumage ont lâchées

Puis 2000kms plus tard, le témoin ABS s'est allumé

Il a mandaté un expert qui indique que le liquide de frein n'a jamais été changé depuis 2010 et c'est la raison pour laquelle la pompe ABS est hs

On me demande de payer 3000euros de réparation

Je demande une expertise contre mon garagiste : il en ressort qu'effectivement si le garagiste avait changé le liquide de frein comme préconise par Audi tous les 2ans, la pompe ABS ne serait pas HS

La conclusion est qu'il s'agit d'un vice caché de ma part

Quel est l'intérêt d'aller faire ses révisions chez un garagiste si ce dernier ne fait pas ce qui est recommandé par le constructeur ? Et qu'en plus, la faute ne lui ai absolument pas imputée ?

J'ai payé les 3000euros à l'acheteur mais ai je un recours contre le garagiste?

Merci à vous